ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 43208

Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le nombre d'heures supplementaires effectuees par les enseignants. A l'heure ou la croissance du chomage appelle des creations massives d'emplois, la transformation des heures supplementaires en postes permettrait d'assurer un enseignement de qualite aux eleves et des conditions de travail ameliorees pour les personnels. La transformation en emplois des deux heures supplementaires, qui peuvent etre imposees aux enseignants pour raison de service, correspond a un neuvieme des postes de colleges et lycees. Le developpement de la formation continue des maitres et le remplacement des professeurs en stages ou en reunions pedagogiques permettraient d'elever le niveau de qualification des enseignants et assureraient un enseignement a tous les eleves pendant les horaires scolaires. Assurer le complement des temps partiels et des mi-temps, qui repondent a des situations particulieres des enseignants, par des enseignants nouveaux et non par des heures supplementaires irait dans le meme sens. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il compte prendre pour que le projet de loi de finances pour 1997 reponde a la demande des enseignants et des parents d'eleves de revenir sur les suppressions de postes annoncees et, au contraire, de creer les postes necessaires.

Texte de la réponse

Le ministere est favorable au processus de transformations d'HSA en emplois puisque, depuis 1994, pres de 25 000 heures ont ete transformees en emplois. Toutefois de telles conversions doivent tenir compte des contraintes de gestion. Il convient en effet d'ajuster par etablissement et par discipline les moyens aux besoins reels d'enseignement qui sont estimes en heures. Une transformation massive d'heures en emplois risquerait de ne pas laisser la souplesse suffisante dans l'organisation pedagogique des etablissements. Quant aux reductions d'emplois budgetaires prevues par le projet de loi de finances pour 1997, elles s'inscrivent dans le processus de resorption des deficits publics dans lequel s'est engage le Gouvernement. Ces reductions tiennent compte des evolutions demographiques. L'effort d'economie a egalement ete applique aux moyens en heures supplementaires.

Données clés

Auteur : M. Carpentier René
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43208
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5014

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5536